

employés civils, cela équivaldra à une quantité considérable de papier et personne n'y verra grand profit. Si c'est ce qu'on désirait, on aurait pu en parler auparavant, et la question aurait pu être étudiée. Mais les crédits ont été établis sous leur forme présente conformément aux recommandations du comité des comptes publics et de l'auditeur général, l'an dernier. C'est sous cette forme que les données sont disponibles. Je serai heureux de donner aux députés tout renseignement que je possède, et je serai heureux d'obtenir tout renseignement qu'ils croient opportun que je communique au comité. Mais il convient de songer à ce que coûtera l'obtention de ces renseignements et aux avantages qui pourraient en découler.

M. Drew: Monsieur le président, le ministre de la Défense nationale voit des épouvantails où ils n'existent pas. J'ai en mains le budget des dépenses de l'armée du Royaume-Uni pour la présente année.

A la page 72 des crédits de la défense, je note la rubrique "Civils affectés à des unités régimentaires". Ce n'est là qu'un groupe, dont le nombre s'élève à 5,438. C'est un groupe assez important. Dans chaque cas on indique le traitement, le nombre de fonctionnaires et le montant global. Je signale que la désignation, le traitement et le total à l'égard de ces 5,438 fonctionnaires sont tous consignés en une seule page de ce livre. On prétend que la ventilation de ces données entraînerait des dépenses trop élevées et que le travail serait trop difficile. Il me semble qu'en agissant ainsi le ministre suivrait une coutume bien établie, dont j'ai parlé en maintes occasions. Je suis convaincu que les dossiers du ministère pourraient fournir ces renseignements, sans exiger un travail trop compliqué.

M. Warren: Peut-on savoir le numéro de téléphone de ces fonctionnaires?

M. Drew: Je ne dirai pas ce que j'allais dire.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Ross (Souris): Le député ne saurait qu'en faire.

M. Drew: On procède de la même façon d'un bout à l'autre du document. Ainsi, à la page précédente, on trouve la rubrique "Civils employés au quartier général des régions et dans d'autres quartiers généraux, 17,350". On indique là aussi le traitement, le nombre de fonctionnaires, le montant global; dans ces cas, s'ils touchent la rémunération courante, comme l'a signalé le ministre, on ne donne qu'un chiffre global.

M. Warren: Ça ne nous va pas.

M. Fulton: A la page 331, notre propre ministère des Postes indique qu'il emploie 17,000 fonctionnaires.

M. Drew: En effet. A la page 330 de nos crédits, sous la rubrique ministère des Postes, je relève le total 15,495. Au-dessus sont indiqués des détails relatifs aux traitements, sauf s'il n'y a qu'un fonctionnaire où si la rémunération versée à certains fonctionnaires du ministère équivalait à la rémunération courante.

M. Green: A la page suivante, le chiffre s'établit à 17,000.

M. Drew: Puis, une page plus loin, et encore sous la rubrique ministère des Postes, le chiffre indiqué est de 17,638. C'est dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une poignée de gens. A ces renseignements s'ajoutent les détails relatifs aux traitements. Le total s'élève à près de 54 millions de dollars. Comme cette façon de procéder est nettement établie, il est difficile de croire que la méthode de comptabilité ne permet pas de fournir des renseignements analogues au comité. A mon avis, il convient de les donner. Au lieu de tant se faire prier pour nous mettre au courant, le ministre devrait se rendre compte que les travaux avanceraient beaucoup plus si, suivant la ligne de conduite adoptée par d'autres ministères et par le Royaume-Uni, il faisait dresser la liste des renseignements disponibles afin de les communiquer à la Chambre. Nous pourrions alors discuter la question en nous fondant sur les faits que nous aurions sous les yeux.

Le ministre de la Défense nationale a parlé avec enthousiasme de nos tentatives de normalisation en disant, —ce n'est là qu'un exemple,—qu'aucune nation du monde n'avait fait autant que nous. La seule façon dont nous nous sommes pris à été de ne rien faire, dans le cas présent, avec ostentation. Mais, nous dit-on, nous pouvons obtenir le détail relatif à ce ministère-ci. Aucun autre ministère ne communique autant de renseignements. Je dois dire qu'autant que je puisse voir, ce ministère est le meilleur parce qu'il ne fait rien pour nous communiquer les renseignements que les autres ministères nous fournissent. Ces renseignements sont précieux ou ils ne le sont pas. Si le ministre a raison et si ces renseignements ne sont pas utiles, cela condamne tous les autres ministères qui prennent la peine de nous les donner.

M. Noseworthy: Monsieur le président, quand j'ai demandé ces renseignements, je n'entendais pas demander au ministre de faire ce que, selon lui, il serait obligé de faire, c'est-à-dire d'aller à ces usines regarder sur la fiche horaire de ces ouvriers combien